

Les RETOMBEES ECONOMIQUES ENERGETIQUES

Pourquoi de tels projets ? Et pourquoi sur la Commune ? Cela ne vous aura pas échappé, notre époque est en mouvement, nous sommes en train de passer de l'ancien monde au nouveau. Le réchauffement climatique est visible, observable, mesurable : une modification de nos modes de production d'énergie doit être envisageable.

1.PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Mas d'en Ramis »

Mise à jour d'après les chiffres communiqués dans la Lettre Info N°21-Janvier/Février 2019

- Loyer sur terrains communaux (Achat ASF/Vinci à 1,37 €/m²) : 16 000 €/an environ
- Taxe Foncière/CVAE - 100 % à la Commune : 8 000 €/an environ
- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 130 000 €/an environ dont 70 000 € à la CC des Aspres
- Aide à l'acquisition foncière ASF/VINCI à la hauteur de 50 000 € (Loyer majoré)
- Taxe d'Aménagement UNIQUEMENT la 1^{ère} année : 30 000 €

Soit une « rentrée » pérenne de 24 000 €/an + une potentielle de 35 000 €/an **
30 000 € de Taxe d'Aménagement durant la 1^{ère} Année d'exploitation

2. PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Els Trillots »

Mise à jour d'après les chiffres communiqués par Engie Green en Juillet 2019

- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 130 000 €/an environ dont 70 000 € à la CC des Aspres
- Taxe Foncière/CVAE - 100 % à la Commune : 8 750 €/an environ
- Taxe d'Aménagement UNIQUEMENT la 1^{ère} année : 30 000 €

Soit une « rentrée » pérenne de 8 750 €/an + une potentielle de 35 000 €/an **
30 000 € de Taxe d'Aménagement durant la 1^{ère} Année d'exploitation

3. PROJET de FERME EOLIENNE « Les Calçades »

Sur la base de 3 éoliennes banyulencques

Mise à jour d'après les chiffres communiqués par Engie Green en Juin 2019

- Loyers sur terrains communaux : 15 000 €/an environ (3 000 €/MW/an)
- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 170 000 €/an environ dont 75 000 € à la CC des Aspres
- Taxe Foncière/CVAE - 100 % à la Commune : 2 000 €/an environ

Soit une « rentrée » pérenne de 17 000 €/an + une potentielle de 52 500 €/an **

* Part IFER, TICFE, CVAE répartie entre la Région, Département, CC des Aspres

** Part répartie entre CC des Aspres et Commune sur la base de 50% pour le solaire et 70% pour l'éolien.

Rien ne rivalise avec l'ingéniosité de l'homme, hormis son indécrotable sottise !



Le 5 Août dernier, disparaissait brutalement Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes (Var), dans l'exercice de ses fonctions, la mairie de Banyuls dels Aspres s'est associée à la peine de sa famille et à la stupeur de tous les Signois.

Toutes celles et ceux qui aiment la nature, qui aiment arpenter le territoire de la commune ont été confrontés un jour, au détour d'un bosquet, en bordure de route, au spectacle affligeant d'un monticule de débris intentionnellement déposés là. Au-delà de toute considération écologique, ce constat questionne sur les motivations de ceux qui s'adonnent à ce genre de pratique. La CC des Aspres a investi pour offrir à tous des infrastructures de proximité, des services gratuits. Protéger et respecter la Nature est donc à la portée de tout le monde.

Devant l'ampleur du phénomène récurrent et l'incivilité de certains, la commune envisage l'acquisition de plusieurs dispositifs de surveillance déplaçables et amovibles.



JUILLET/AOUT 2019

Lettre d'information N°24

Bis repetita ! Comme dans mon discours du 14 juillet 2017, dans celui de 2019, je me suis publiquement engagé à rééditer une lettre d'information spécifique aux différents projets relatifs au Développement Durable et à l'emploi des Energies Renouvelables sur le territoire de la commune (Cf. Lettre d'info N°16). Ce qui a été fait en 2017, l'est donc tout autant en 2019 ! Je reste donc volontairement sur la même présentation graphique : les évolutions des projets, leurs avancées depuis leur genèse respective vous seront d'autant plus parlantes et vous pourrez plus aisément comparer. Mais depuis 2017, des choses ont quand même changé, notamment le nombre de 4 projets EnR est passé à 3. Aujourd'hui, le projet éolien « Les Alzines » ne fait plus partie de cette présentation : Engie Green n'ayant pas eu, au regard des études engagées, l'aval des services de l'Aviation Civile.

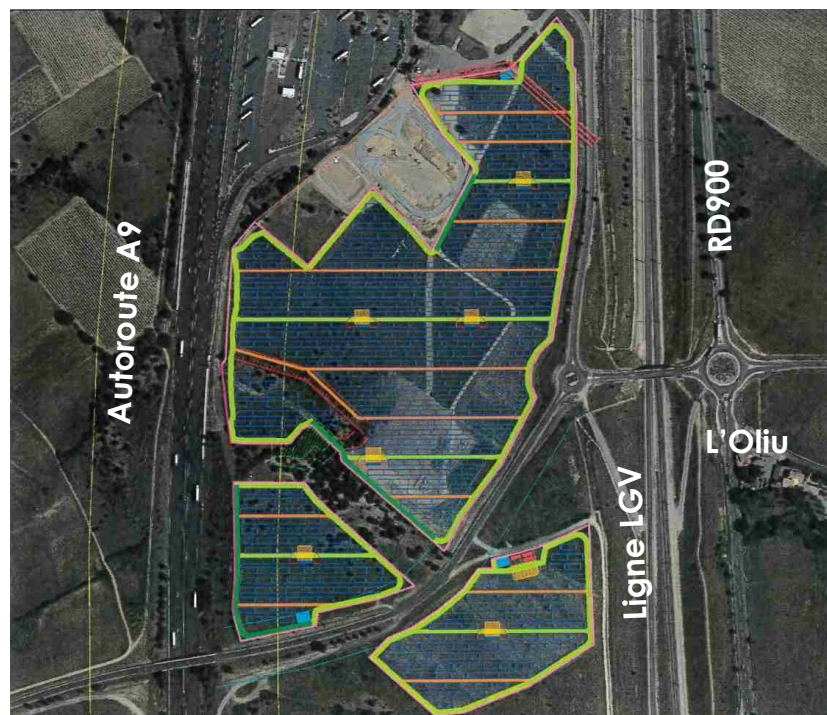
Après la loi de la Transition Énergétique des territoires, après les ambitions de la Région OCCITANIE à devenir un territoire à Energies Positives, nous sommes passés de la COP 21 à la COP 24, des accords de Paris aux urgences de Katowice (Pologne). Aujourd'hui, le réchauffement climatique s'emballe, les esprits s'échauffent, les règles d'implantation de panneaux solaires et d'éoliennes ne se sont pas durcies, bien au contraire. Nous sommes entre le marteau et l'enclume, partagés entre un pessimisme de l'intelligence ou un optimisme de la volonté !? Nos interrogations, nos doutes résument l'ambiguïté du sentiment dominant à l'examen des dernières années écoulées. Nous savons déjà que le cumul des engagements pris par les États en amont de la COP21 ne suffira pas à atteindre l'objectif de contenir la hausse des températures à + 2 °C, pour la première fois depuis trois ans, en France, les émissions de gaz à effet de serre sont réparties à la hausse de plus de 3,00%. En région et bien plus, nous avons du subir les canicules successives dès le mois Juin, la fréquence des pluies et la ressource en eau qui sérieusement s'amenuisent.

En cette période pré-électorale, je rajouterai même surtout vous pouvez compter sur le Conseil Municipal et moi-même, pour continuer à débattre de tous les sujets consensuels ou pas, mais tous primordiaux pour le devenir et l'émancipation de notre village. En tant qu'élus, nous vous devons cette transparence, cette franchise et cette vérité.



PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Mas d'en Ramis »

Initié en 2011, sous le dernier mandat d'André MARIE, ce projet privé porté par le groupe RES est devenu réalité en Janvier 2019.

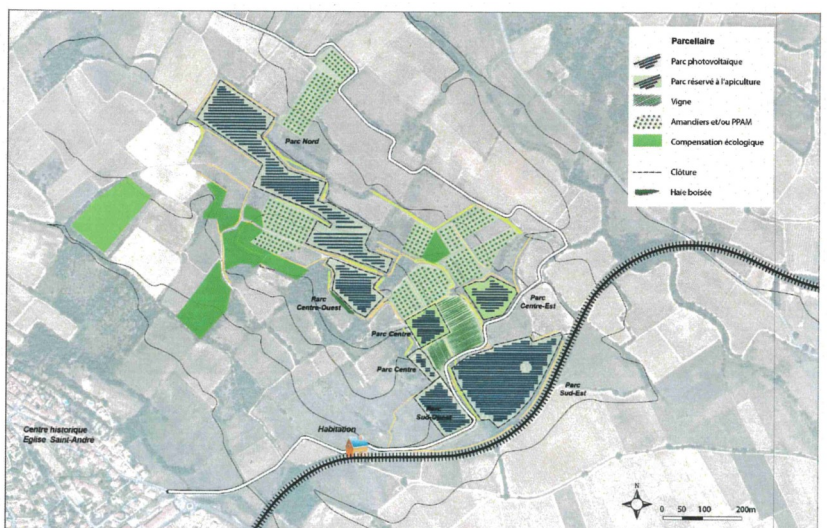


Implantée au Sud de l'Aire du Village Catalan, entre l'autoroute A9 et la ligne TGV/LGV, de part et d'autre de la Route de Tresserre, cette ferme photovoltaïque devrait avoir une puissance totale de 10 MWc. Ce sont près de 13 hectares de parcelles privées et PUBLIQUES qui seront grillagés en 3 entités pour une surface de panneaux photovoltaïques de 5,50 hectares productifs.

Grâce aux études ornithologiques, un corridor vert et boisé a été conservé pour préserver un lieu de nidification de plusieurs espèces, notamment le « Pipit Farlous », un passereau autochtone.

Après une enquête publique favorable, après délibération du CM pour la mise en compatibilité du PLU, ce projet a reçu l'approbation de la Préfecture des PO. Aujourd'hui, avec RES, face au recours de la commune de TRESSERRE, nous devons défendre ce projet et attendons impatiemment le jugement du T.A de MONTPELLIER.

PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Els Trillots »



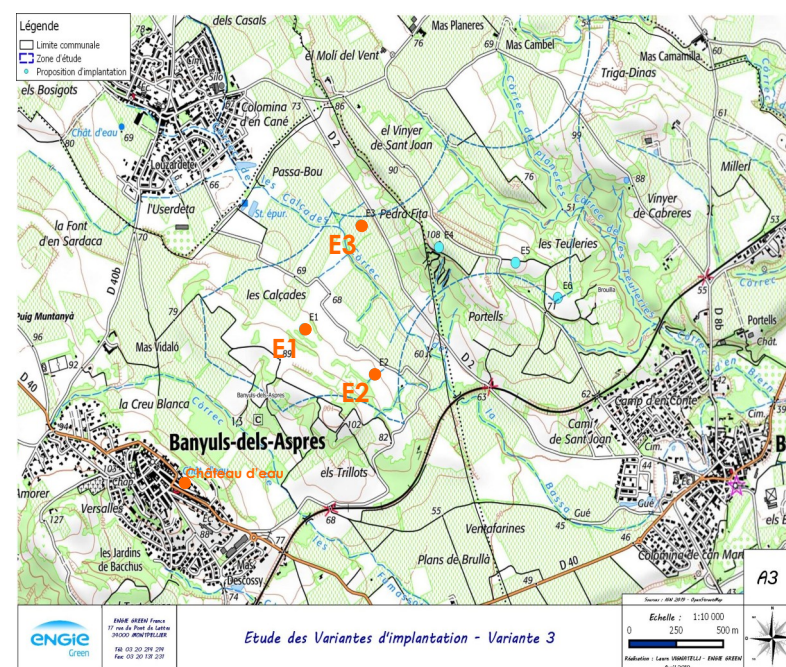
Mai 2016, le Conseil Municipal autorisait ENGIE Green à lancer des études préalables à ce 2ème projet de parc photovoltaïque. Initialement étudié sur une superficie de 20 hectares, ce projet avait une puissance de 12 MWc.

Pendant plus de 3 ans, nous avons discuté avec ENGIE Green sur différents points que nous voulions voir respecter ou préserver sur les hauteurs des Trillots : la topographie des lieux, des talus et de leur végétation remarquable. Sur tous ces points, nous avons été intraitables !

La superficie de panneaux a été réduite et éclatée en 6 îlots (grisés sur la carte ci-dessus), la surface clôturée diminuée à 13,15 ha pour une puissance espérée de 10,80 MWc. Les chemins vicinaux, les talus et leurs arbres de haute futaie seront préservés, tout cet environnement naturel respecté ... De plus, près de 11 ha de terres, sur les 32 ha aujourd'hui en friches, seront remis en culture à l'intérieur et autour des îlots. Des amandiers, des plantes aromatiques et médicinales, de nouvelles vignes, 250 ovins, 2 apiculteurs façonneront et dessineront, à nouveau et naturellement le paysage, aujourd'hui en friches ou en déprise agricole.

Le Permis de construire de ce projet de parc photovoltaïque a été déposé par ENGIE Green le 4 juillet dernier. Il est donc en cours d'instruction et va donc suivre les mêmes rouages que celui de RES. Le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur la mise en compatibilité du PLU.

PROJET de FERME EOLIENNE « Les Calçades »



RAPPEL : Mars 2015, ce projet éolien a été le premier qu'une société souhaitait étudier sur notre Commune. Initialement porté par la société Maïa Eolis, il l'est aujourd'hui par le groupe ENGIE Green.

Comme tout projet éolien, il découlait, déjà à l'époque, non pas d'une volonté communale mais bel et bien du Plan Régional Eolien, établi en Mars 2013 par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), conforté récemment par la Région OCCITANIE dans l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Aujourd'hui, même si ce projet de ferme éolienne reste le plus avancé, il est toujours dans sa phase « Etude ». Le Conseil Municipal de Banyuls ne s'est prononcé favorablement en Mars 2015 que pour le lancement des études préalables : Aucun dossier n'est à ce jour à l'instruction aux services de la DDTM ni en Préfecture (Ne pas confondre avec l'enquête publique du projet éolien sur PASSA)

Après 2 ans d'études environnementales in situ, sur la faune et la flore, le mât de mesure devrait être démonté mi-septembre. Il faut laisser le temps à Engie Green de recouper toutes les données de ces diverses études, de les synthétiser et de les présenter. Pendant ces 2 années, le projet a évolué et, au fil des études, plusieurs variantes ont été étudiées par Engie Green. Même si nous vous présentons ci-dessus la variante N°03, aujourd'hui rien n'est vraiment arrêté. La synthèse des études fera évoluer le projet, nous continuerons à ce que ce ne soit pas au détriment de nos administrés et de notre commune : ENGIE Green a bien essayé de rajouter une éolienne supplémentaire sur Banyuls, mais nous sommes restés très clairs et inflexibles : 3 éoliennes en étude resteraient 3 éoliennes potentielles !

Certes, la technologie éolienne ne cesse d'évoluer depuis le lancement des études, il semblerait même que la hauteur de 110 m ne soit plus standardisée, mais là aussi, nous demeurerons vigilants à rester sur une HAUTEUR raisonnable et appropriée de 130 m MAXI en bout de pôle. Si nous devons nous adapter à cette nouvelle hauteur, nous exigeons en retour qu'Engie Green s'adapte également ; les 2 premières éoliennes devront être davantage éloignées du village. Par ailleurs, quand sur la variante N°01 proposée par ENGIE Green, la première des éoliennes se trouvait à 550 m du village, c'est-à-dire à 50 m à peine, de plus de ce que la loi actuelle lui autorise, nous invitons les porteurs de projets à bien vouloir revoir leur copie ! Vous le vérifierez aisément sur la variante N°03, les 2 éoliennes les plus proches du village seraient implantées bien au-delà du rayon des 500 m réglementaires : E1 et E2 se trouveraient respectivement à plus de 900 m et de 1110 m de notre château d'eau, derrière les coteaux des Trillots.

De plus, une autre revendication des élus de la commune a été imposée et suivie par ENGIE Green. Si, après dépôt de permis de construire, après instruction de multiples structures d'état, après enquête publique, après autorisation préfectorale favorable ... si et seulement si cette ferme éolienne devient un jour une réalité, nous avons exigé d'ENGIE Green la signature d'un accord pour l'écodéveloppement de ce potentiel projet avec la coopérative locale d'énergies participatives et citoyennes Cat EnR. Ce partenariat signé en Juin 2019, prévoit la constitution d'un comité citoyen et participatif décisionnaire pour conduire de concert les aspects administratifs, le financement, les phases de développement, de construction et d'exploitation.